



**Brève n° 07
du 19/10/2012**

Le Nouvel Espace Statutaire pour les Catégories B dans les EPST est sorti.

Après la revalorisation des grilles pour les catégorie C, le décret d'application du nouvel espace statutaire pour les **catégories B dans les EPST** (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique) est paru. Il est issu du protocole d'accord signé le 21 février 2008 par la CFDT, l'UNSA, la CGC, et la CFTC.

Il sera mis en paye sur le salaire de novembre 2012.

http://www.journal-officiel.gouv.fr/publication/2012/1019/joe_20121019_0244_sx00.html?verifBaseDir=/verifier¬Verif=0&verifMod=load.php&verifExplMod=attente.php&ficBaseDir=./publication/2012/1019&joDate=19/10/2012#test22

http://www.journal-officiel.gouv.fr/publication/2012/1019/joe_20121019_0244_sx00.html?verifBaseDir=/verifier¬Verif=0&verifMod=load.php&verifExplMod=attente.php&ficBaseDir=./publication/2012/1019&joDate=19/10/2012#test23

Vous pouvez consulter les grilles et les conditions d'intégration depuis l'ancien statut à l'adresse suivante :

<https://intranet.inra.fr/cfdt/Grillesindiciaires/NESgrilles.html>

Pour la CFDT, ce n'est qu'une première étape, nous devons encore obtenir l'intégration des Assistants Ingénieurs dans le corps des Ingénieurs d'Etudes, reprendre les négociations sur les grilles des A

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter :

mailto : cfdtinra@versailles.inra.fr